

COMMUNE DE BAGNES

COMMANDE D'AVANT-PROJETS

POUR L'AGRANDISSEMENT

DE L'ECOLE DE VERBIER – VILLAGE

RAPPORT DU COLLEGE D'EXPERTS

MAI 2002

TABLE DES MATIERES

| | | |
|------|--|---------|
| 1. | ANALYSE PRELIMINAIRE | PAGE 3 |
| 1.1. | Projets déposés | |
| 1.2. | Contrôle des documents | |
| 2. | JUGEMENT | PAGE 3 |
| 2.1. | Déroulement et participants | |
| 2.2. | Critères de jugement | |
| 2.3. | Réflexion sur l'ensemble des projets | |
| 2.4. | Analyse de détail des projets (par ordre alphabétique) | |
| 3. | DECISION DU COLLEGE D'EXPERTS ET RECOMMANDATION AU MAITRE D'OUVRAGE | PAGE 11 |
| 4. | EXPOSITION DES PROJETS | PAGE 11 |

1. ANALYSE PRELIMINAIRE

1.1. Projets déposés

Les bureaux suivants ont été invités à présenter au maître d'ouvrage une étude au sens de l'art.10, norme SIA 102, éd. 1984 :

| | | |
|------------------------------|-----------------|-----------|
| - Eric et Grégoire Comina | Architecte ETS | Verbier |
| - Stéphanie Fornay – Farquet | Architecte EPFL | Le Châble |
| - Maurice Luisier & Fils | Architecte ETS | Le Châble |
| - André Salamin | Architecte | Le Châble |
| - Philippe Vaudan | Architecte ETS | Le Châble |

Les bureaux Luisier et Salamin n'ont pas déposé de projet. La Commission d'études déplore vivement ce désistement contraire aux usages de la profession.

1.2. Contrôle des documents

M. Laurent Mayoraz, membre du groupe d'experts, a contrôlé la conformité des projets aux directives de la commande d'avant-projets.

M. Fabrice Franzetti a vérifié les cubes de construction.

Sur cette base, les trois projets ont été admis au jugement. L'indemnité prévue peut leur être allouée.

2. JUGEMENT

2.1. Déroulement et participants

La Commission d'études s'est réunie le 09.04.02. Les concurrents ont pu présenter leur projet.

Ont participé au jugement :

Groupe d'experts

- M. Hans Imhof, adjoint de l'architecte cantonal, SBMA, Président
- M. Laurent Mayoraz, architecte ETS, SBMA, Membre
- M. Fabrice Franzetti, architecte EPF/SIA, Martigny, Membre.

Représentants du maître d'ouvrage

- Mme Raymonde Selz Rudaz, Conseillère communale
- M. Daniel Maret, Conseiller communal
- M. Angelin Vaudan, Conseiller communal
- M. Patrick Dumoulin, Directeur des écoles
- M. Dominique Perraudin, Service des bâtiments de la commune.

Spécialiste

- M. Jean-Claude Aymon, collaborateur scientifique au Département de l'éducation, culture et sports.

2.2. Critères de jugement

La Commission a précisé, se fondant sur les directives remises aux concurrents, et l'analyse préalable, les critères principaux d'analyse et de jugement suivants.

1) Site

Implantation générale, volumétrie, impact sur le site naturel et construit.

2) Fonctionnement

Accès piétons, véhicules et transports publics, parcage, organisation générale du projet, appropriation des espaces extérieurs.

3) Economie du projet

Cube de construction, structures, emprise au sol.

4) Architecture

Volumétrie, expression architecturale, cohérence de la proposition.

2.3. Réflexion sur l'ensemble des projets

Les concurrents ont été appelés à résoudre un problème assez complexe, même si la donnée de base du programme semblait a priori simple : quatre classes et une garderie.

En effet, le site à disposition relevait plusieurs difficultés :

- relative exigüité de la parcelle
- bâtiment existant à intégrer à la composition
- forte déclivité
- accès à des propriétés privées à maintenir sur l'ouest.

La Commission d'études relève que les trois projets proposés sont de qualité, et apportent tous, à des degrés divers, une contribution au problème posé, justifiant ainsi pleinement la procédure choisie.

2.4. Analyse de détail des projets (par ordre alphabétique)

PROJET COMINA ERIC ET GREGOIRE

Le nouveau bâtiment s'implante parallèlement à la pente, sur l'emprise des pavillons démolis. Un passage couvert servant également de hall d'entrée le relie à l'école existante.

L'extension est constituée de deux volumes, à l'ouest de deux étages avec toit-terrasse, et à l'est de trois étages avec toit à quatre pans, censé représenter une « tour » à l'entrée de Verbier.

Si la volonté de proposer un bâtiment « signifiant » peut être relevée, la Commission doute cependant du bien-fondé de ce présupposé volumétrique, le site n'étant pas ressenti comme une « porte ». Cette option conduit également à une disparité volumétrique, suscitant un impact important sur le site.

Le fonctionnement intérieur de l'école primaire est correct. Le sas d'entrée et le préau sont cependant sous-dimensionnés.

La position de la garderie, à l'étage supérieur, accessible par un escalier extérieur et n'offrant qu'une toiture-terrasse (chauffée) comme prolongement extérieur, ne correspond pas à l'utilisation attendue pour ce type d'affectation. De plus, les plus petits seront confrontés à la circulation véhicules.

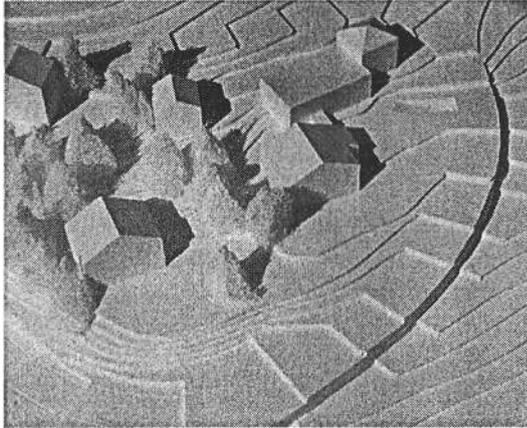
L'intervention sur l'extérieur est mesurée. La proposition de sortie de la voie de bus sur la route cantonale ne peut être admise, vu la configuration en courbe de celle-ci et la proximité du carrefour.

L'architecture de l'extension pourrait être affinée par l'expression d'un volume unitaire, améliorant également la liaison, trop ténue, avec l'édifice existant.

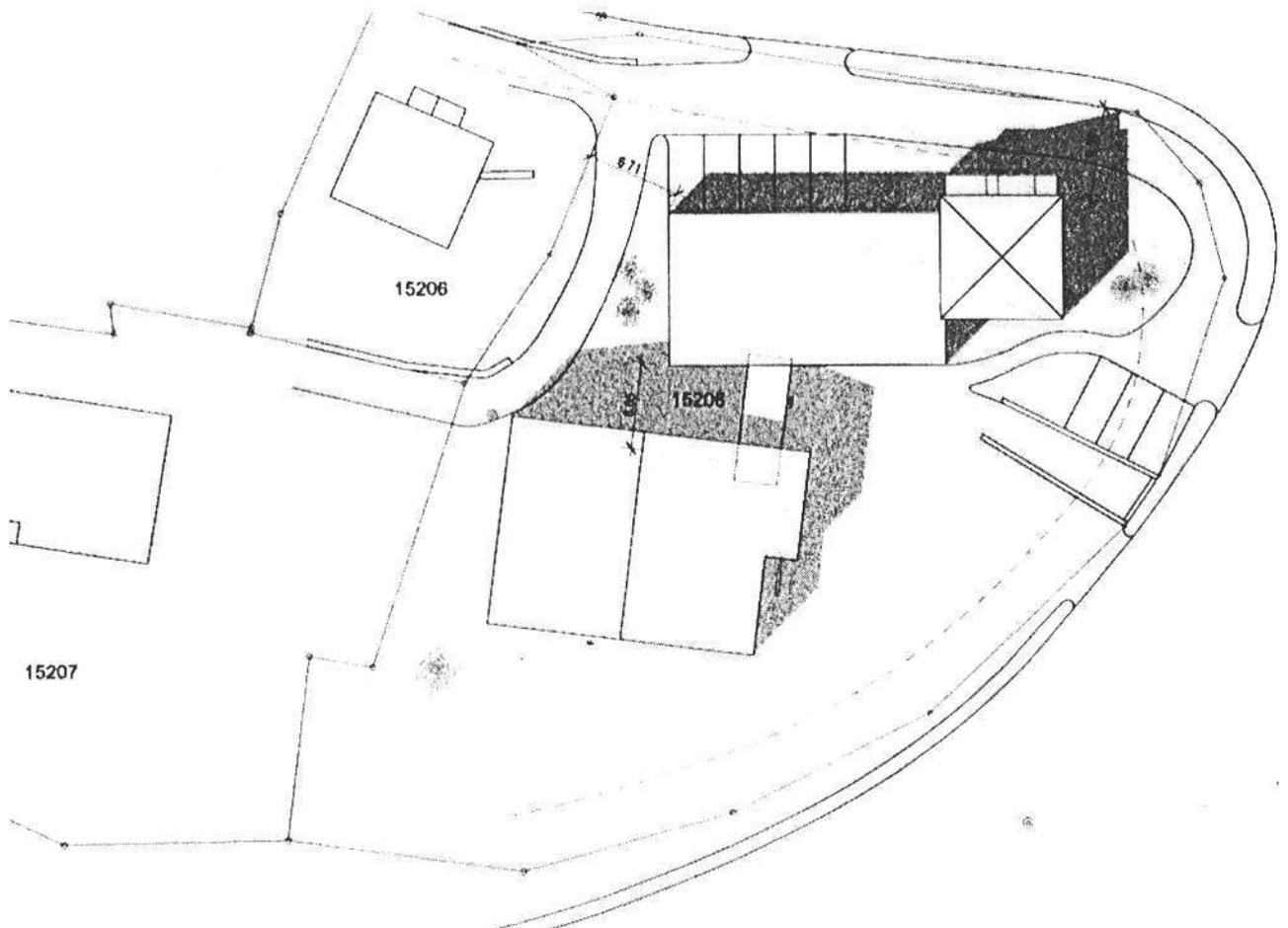
Cube vérifié : 2'985 m³

COMMUNE DE BAGNES - COMMANDE D'AVANT - PROJET
AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE VERBIER - VILLAGE

PROJET : COMINA



MAQUETTE



SITUATION

PROJET FORNAY - FARQUET STEPHANIE

Le projet s'implante sur l'arrière du bâtiment existant, perpendiculairement aux courbes de niveau, proposant ainsi une utilisation mesurée du terrain, et dégagant tout l'espace côté est, libéré par la démolition des pavillons.

Le haut de la parcelle, où est située la halte du bus, est connecté au préau par un heureux dispositif d'escaliers et gradins publics. La différence de niveau sur le préau à l'est, ainsi que le maintien de la rampe du passage inférieur, diminuent cependant la capacité d'utilisation et la qualité de ce bel espace.

Aucune réponse n'est, d'autre part, donnée à sa limite sud et est. La rampe d'accès aux parcelles privées est très pentue.

L'organisation générale du projet est bien maîtrisée. Le hall d'entrée dans sa relation avec l'escalier de l'extension est peu convivial. Le dimensionnement des espaces de circulation de l'extension est à vérifier.

La proposition d'une salle des maîtres attenante au préau mérite d'être retenue.

L'expression architecturale est cohérente, si ce n'est l'option « placage bois » et les détails, selon la « tendance », peu justifiables ici que sont l'absence de pilier pour l'angle sud-est de l'extension et le décalage des fenêtres des salles de classe, sans correspondance à l'intérieur.

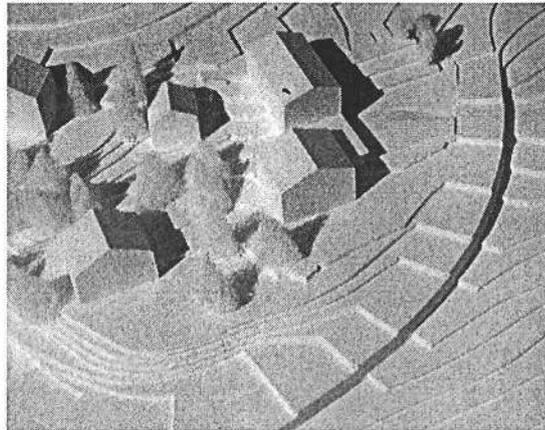
La proposition de suppression de l'annexe d'entrée du bâtiment existant est pertinente dans la mesure où elle permet de proposer un espace d'entrée couvert à l'échelle de l'école, agréable et fonctionnel.

Le projet offre le cube de construction le plus bas.

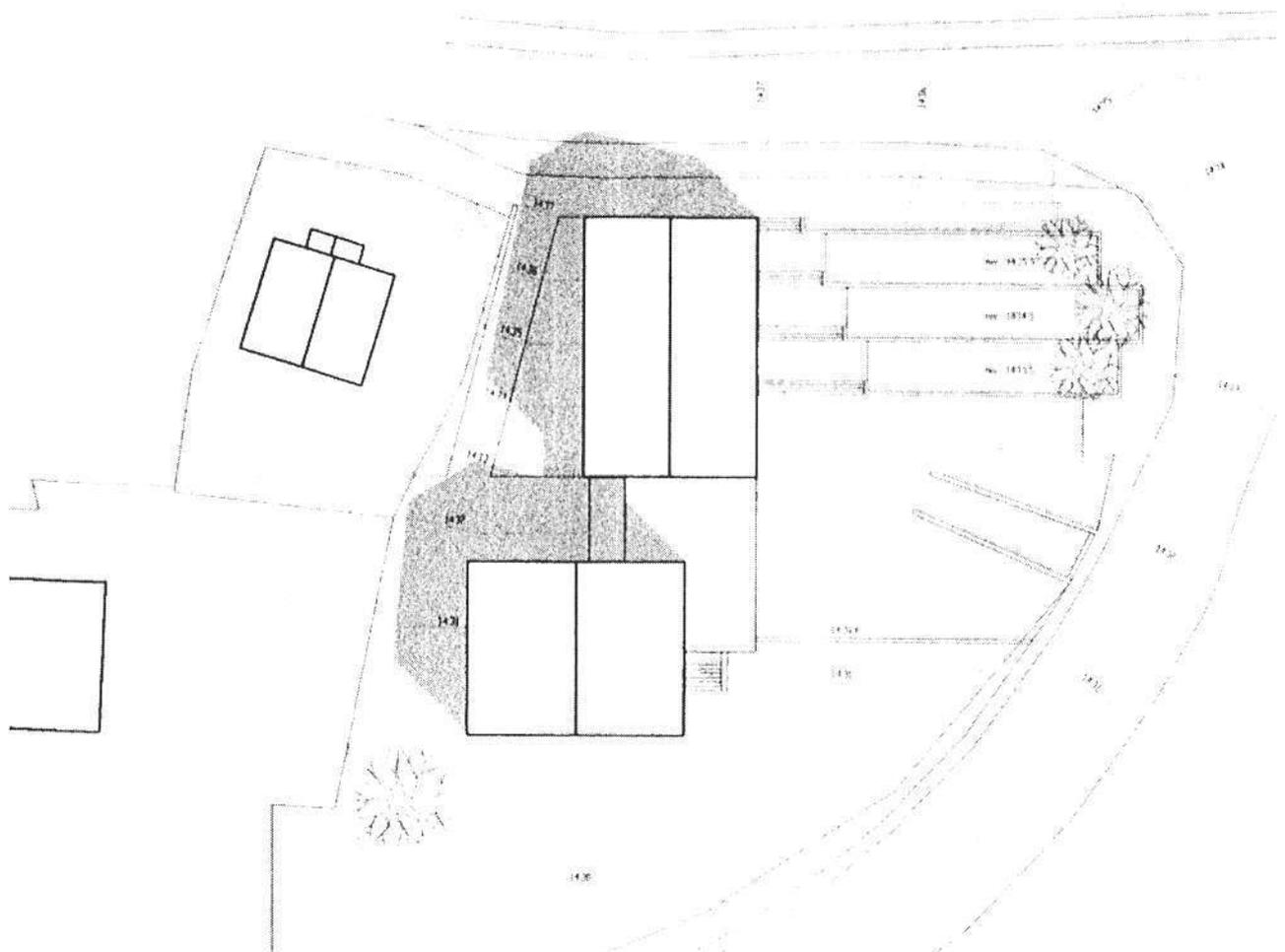
Cube vérifié : 2'560 m3

COMMUNE DE BAGNES - COMMANDE D'AVANT - PROJET
AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE VERBIER - VILLAGE

PROJET : FORNAY FARQUET



MAQUETTE



SITUATION

PROJET VAUDAN PHILIPPE

Le projet s'implante parallèlement aux courbes de niveau, dans un souci d'insertion dans la topographie du site. La volumétrie est simple.

La Commission regrette cependant le rajout d'une toiture froide sur une architecture de toit plat.

La composition définit avec pertinence une limite du site côté sud et est. La multiplication des sous-espaces extérieurs hypothèque cependant son potentiel d'utilisation. La césure complète entre le plateau de l'arrêt de bus et le préau empêche malheureusement toute liaison pour les élèves, et le public empruntant le passage inférieur, autre que par la distribution intérieure de l'extension. L'espace d'accueil et de liaison, recevant les entrées supérieure et inférieure, aurait pu, avec une formalisation différente et un meilleur dimensionnement, jouer ce rôle de connexion publique.

La proposition d'une nouvelle entrée à la garderie, accessible par la desserte arrière ou à travers le préau, est peu pertinente.

L'organisation intérieure de l'extension est claire, l'expression architecturale maîtrisée. La façade sud aurait pu être affinée, notamment avec une réflexion sur des dispositifs de protections solaires indispensables vu l'orientation plein sud.

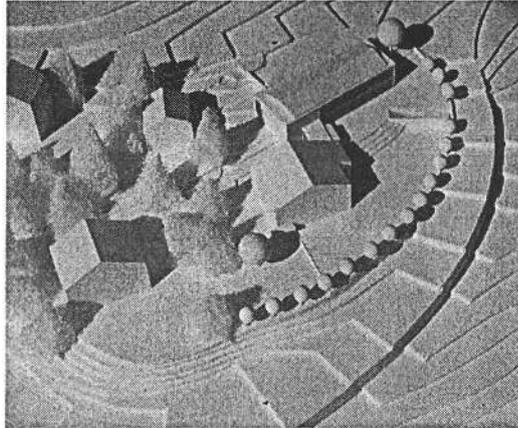
La Commission ne ressent pas la volonté du concurrent de faire de l'extension un « bâtiment annexe » vu son expression, en volume et en façade, très affirmée par rapport à l'existant.

Cube vérifié : 2'690 m³

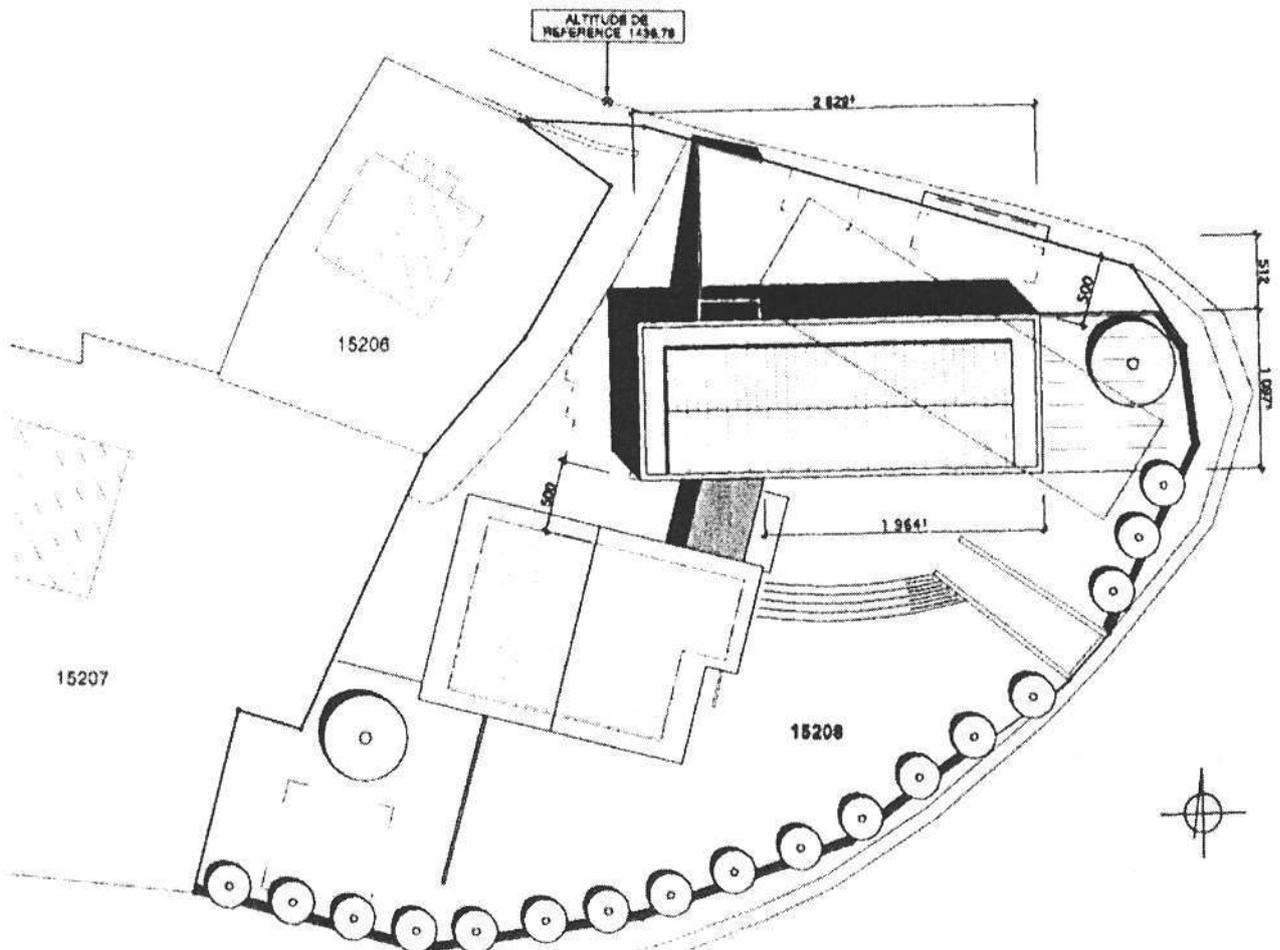
COMMUNE DE BAGNES - COMMANDE D'AVANT - PROJET

AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE VERBIER - VILLAGE

PROJET : VAUDAN



MAQUETTE



SITUATION

3. DECISION DE LA COMMISSION D'ETUDES ET RECOMMANDATION AU MAÎTRE D'OUVRAGE

Suite à l'analyse des projets, l'unanimité s'est dégagée pour le projet Fornay - Farquet - Stéphanie.

La Commission recommande donc au maître d'ouvrage de mandater ce bureau pour la suite des études. Elle se tient à disposition pour lui transmettre des propositions d'amélioration des quelques points mis en évidence dans le présent rapport.

4. EXPOSITION DES PROJETS

Les projets seront exposés à la salle de la Fanfare à l'Ecole de la Combaz à Verbier, du **02 au 08.05.2002, de 17h00 à 19h00.**

Le vernissage de l'exposition, en présence d'une délégation de la Commission d'études, aura lieu le **02.05.2002, dès 17h45.**

Pour la Commission d'études

Hans IMHOF, Président